

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2021

**Présents :** MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert

Absent excusé : VILLEMIN Thibaut

Procuration :

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 06/07/2021

Affichage : 13/07/2021

- Etude contrat d'entretien (entreprise BODET) église de Varvinay
- Réparation du mur du logement communal de Varvinay
- Convention de maîtrise œuvre pour les travaux à l'église de Savonnières
- Délibération zonage assainissement
- Travaux forestiers 2021
- Motion communes forestières (contribue complémentaire financement ONF)
- Demande achat terrain par M. DUVAL Alain
- Projet de délibération pour convention de mise à disposition de terrain aux étangs
- Demande subvention association ASVH (handball) de Vigneulles
- Questions diverses

#### **N° 21-2021 : Contrat entretien installation campanaire de Varvinay**

Le Maire présente à l'assemblée une proposition de l'entreprise BODET concernant l'entretien de l'installation campanaire de l'église de Varvinay, (entretien cloches, horloge et coffret électrique) limité à une visite annuelle au tarif de 185 euros HT révisable chaque année selon les conditions mentionnées dans le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix pour

- Approuve la proposition de l'entreprise BODET concernant l'entretien annuel de l'installation campanaire de Varvinay
- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant

#### **N° 22-2021 : Réparation du mur du logement communal de Varvinay**

Mme le Maire informe l'assemblée des dégâts constatés à certains endroits sur le mur séparatif du jardin du logement communal de Varvinay. (déjointoiement pierres, présence de végétation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour d'effectuer les travaux de réparation du mur et confie la réalisation à M. PELE Romuald pour un montant HT de 3 150 euros.

#### **N° 23-2021 : Convention de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de l'église de Savonnières**

Le Maire rend compte de la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'église de Savonnières. (Travaux préconisés par le CAUE et estimés à 187 500 €HT)

4 bureaux d'études ont été consultés (MILLET, ARCHILOR, BATICONCEPT et LIGNE H), les bureaux d'études Archilor et Millet n'ont pas souhaité répondre à la consultation en raison d'un plan de charge conséquent, le bureau d'études Baticoncept n'a pas donné suite)

Seul le bureau d'études Ligne H a répondu à la consultation et a proposé une convention de maîtrise d'œuvre pour la mission sollicitée à un taux de rémunération de 11.90 % , soit un montant HT de 22 312.50 €

Des subventions pourront être obtenues auprès de divers organismes mais le taux reste inconnu à ce jour.

Le Conseil Municipal, conscient que le bâtiment nécessite des travaux s'interroge sur la réalisation du projet :

- Ampleur du projet face à la capacité financière de la commune (baisse des dotations, ventes de bois infructueuses) et à l'utilisation du bâtiment.
- 3 églises au sein de la commune à entretenir
- Autres travaux d'entretien à réaliser sur les 3 villages

Après débat, il est décidé d'organiser une réunion publique pour présenter l'étude aux habitants, recueillir les avis de chacun, réfléchir sur la destination future de ce bâtiment. Visite sur site suivie d'un débat en mairie.

#### **N° 24-2021 : Zonage assainissement**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 08-2019 par laquelle le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu du rapport de Zonage d'assainissement, a décidé le maintien de l'ensemble du territoire communal en zone d'assainissement non collectif.

Le dossier en cours doit être mis à enquête publique pour valider le zonage d'assainissement retenu.

Il est précisé qu'il s'agit d'un groupement de commandes de 10 communes et que la CODECOM Côtes de Meuse-Woëvre est porteuse du dossier.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, DECIDE de :

- porter le projet de zonage d'assainissement à l'enquête publique
- déléguer l'organisation et le suivi de l'enquête publique à la CODECOM Côtes de Meuse-Woëvre
- solliciter le Tribunal Administratif pour nomination d'un commissaire enquêteur
- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de mise à enquête et à signer tous les actes et documents référents à ce dossier.

#### **N° 25-2021 : Travaux forestiers 2021**

Le Conseil Municipal, oui, le devis de travaux forestiers 2021 établi par l'ONF, accepte par 6 voix son contenu :

#### **TRAVAUX SYLVICOLES**

- Ouverture de cloisonnement parc 14.u
- Maintenance de cloisonnement parc 36.u
- Ouverture de cloisonnement parc 3.u

Pour un montant HT de **3 385.41 €**

### **N° 26-2021 : Motion communes forestières**

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, décide d'approuver la motion de la Fédération nationale des communes forestières ci-après :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,**

- **Exige :**
  - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
  - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- **Demande :**
  - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
  - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

### **N° 27-2021 : Demande achat de terrains communaux**

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. DUVAL Alain souhaitant acquérir partiellement plusieurs terrains communaux situés au cœur du village de Varvinay.

- Parcelle AA 18 (partie jardin du logement communal)
- Parcelles AA 16 et 17 (partie haute longeant le chemin rural dit de la voie blanche)

M. DUVAL Alain, conseiller municipal, est invité à sortir durant le débat.

- Considérant que la parcelle AA 18 est rattachée au logement communal par un bail de location,
- Considérant qu'à l'avenir le logement communal perdrait de la valeur en l'absence du jardin,
- Considérant que les parcelles AA 16 et 17 sont les seuls terrains appartenant à la commune et situés à proximité de la mairie et qu'ils peuvent être utilisés pour diverses manifestations,
- Considérant que la parcelle AA 16 a déjà l'objet d'une demande d'achat en 2015 (refus de la commune par délibération n° 23-2015)

Le Conseil Municipal, compte tenu de ces éléments , par 4 voix pour et 1 abstention décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de M. DUVAL.

#### **N° 28-2021 : Demande de subvention de l'AS Vigneulles Handball**

Le Maire communique à l'assemblée la demande de subvention émanant de l'AS Vigneulles Handball. Cette association compte 183 licenciés dont 2 viennent de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, et par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de verser une subvention d'un montant de 100 euros à cette association pour l'année 2021.

#### **N° 29-2021 : Projet de convention avec M. ZEHR pour mise à disposition d'un terrain**

Le Maire expose à l'assemblée que suite à l'acquisition piscicole sise à Savonnières par la commune de VALBOIS, M. ZEHR David propriétaire riverain donne son accord pour mettre à disposition de la commune la partie non exploitée de la parcelle cadastrée ZA25 lui appartenant pour le stationnement des voitures qui se rendraient aux étangs sous réserve de respecter la nature du terrain et que la commune en assure l'entretien.

Pour entériner cet accord, il convient d'établir une convention entre les deux parties définissant les conditions de mise à disposition du terrain.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, autorise le Maire à signer la convention correspondante.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Noël des enfants 2021. Le spectacle de Noël aura lieu le 18 décembre 2021 et sera animé par M. Pierre LOMBARD, conteur. (coût du spectacle : 335 €)
- Organisation d'un repas pour les aînés de la commune (à partir de 65 ans)
  
- N° 21-2021 : Contrat entretien installation campanaire de Varvinay
- N° 22-2021 : Réparation du mur du logement communal de Varvinay
- N° 23-2021 : Convention de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de l'église de Savonnières
- N° 24-2021 : Zonage assainissement
- N° 25-2021 : Travaux forestiers 2021
- N° 26-2021 : Motion communes forestières
- N° 27-2021 : Demande achat de terrains communaux
- N° 28-2021 : Demande de subvention de l'AS Vigneulles Handball
- N° 29-2021 : Projet de convention avec M. ZEHR pour mise à disposition d'un terrain

- Liste des membres du Conseil Municipal

NOM	Signature
MARCUS Martine	
DUVAL Alain	
MALJEAN Claudy	
MARCUS Hubert	
HAZARD Guy	
NICOLAS Christophe	
VILLEMIN Thibaut, absent excusé	